

nee, qui ne vaut par commune année qu'un escu ou quatre francs. L'autre fléau, et beaucoup plus grand, fut la cherté du bled, qui valut six à sept francs la mesure, que nous appelons bichet, et le pis estoit qu'on n'en pouvoit pas recouurer pour de l'argent. Il y eut grand pitié au menu peuple, tant en la ville qu'aux champs.» Rubys alla jusques à Auxonne, avec Benoît de Monconys; arrivés là ils envoyèrent de tous côtés, « jusques au Bassigny et en Lorraine, pour voir si on pourroit recouurer du bled à un prix ou autre, mais nous n'en sceumes iamais recouurer que deux cens asnees, que nous achetames pour les pauvres de l'Hospital, etc... (1) »

Ce fut la même année que Rubys publia *les Privilèges et franchises et immunitez octroyees par les roys tres chretiens aux consuls, eschevins, manans et habitants de la ville de Lyon, et à leur postérité. Avec une ample declaration des choses plus notables, contenues en iceux*; à Lyon, par Antoine Gryphins, in-folio. Cet ouvrage est presque toujours relié à la suite des *Mémoires de l'histoire de Lyon*, par Guill. Paradin.

Le consulat qui avait désigné, en 1576, comme députés aux états-généraux qui devait se réunir à Blois, les sieurs Jean de Masso et Scarron, échevins, leur donna Rubys pour les assister. Tous les trois acceptèrent; quand il fallut leur livrer 600 écus, à compte des frais de leur voyage, on fut obligé d'emprunter cette somme. Rubys, en qualité de conseiller en la sénéchaussée, demanda la préséance sur ses deux collègues; le consulat répondit qu'il n'avait entendu le nommer que pour assister les députés et les aider de ses conseils; Rubys refusa la mission (2). C'est à lui pourtant que l'on doit le *Cahier dressé de la part des consuls échevins, manans et habitans de la ville de Lyon*. Ce mémoire, qui contient 64 pages in-4°, fait partie des actes consulaires et se trouve sous la date du 9 novembre, dans les registres de 1576; il n'a

(1) *Hist. de Lyon*, pag. 422--3.

(2) Voy. les Actes consulaires du 8 novembre 1576.